

Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz Route de Nendaz 361 - 1996 Basse-Nendaz

Demande de congé pour une demi-journée et plus.

	de l'élève :			
Classe :		Fi	liation :	
🎞 Tél. :		Ti	tulaire :	
sportive (sauf développemen droit à 2 jours emaine d'écolo	si des mesures SAF sont ac nt personnel. par an, sauf pendant la	cordées à l'élève), ent a 1 ^{ère} semaine d'écc ens cantonaux). De	raînement sportif, con ole, la semaine avan mande à adresser a), de loisirs (vacances, compétition cert, camp musical) ou de t les fêtes de fin d'année, la dernière u titulaire, au minimum un mois avant
	iquement pour le vendredi <i>i</i> copie des lettres ou aut mande :		s de convocations	
congé est d	ésiré pour le : (jour "			
	ésiré pour le : (jour " Date	Matin	Après-midi	SIGNATURE DES PARENTS
undi			Après-midi	SIGNATURE DES PARENTS
undi Mardi		Matin	Après-midi	SIGNATURE DES PARENTS
-undi Vlardi Vlercredi		Matin	Après-midi	SIGNATURE DES PARENTS
congé est d Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi		Matin	Après-midi	SIGNATURE DES PARENTS



Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz Route de Nendaz 361 - 1996 Basse-Nendaz

2. Préavis du titulaire		
☐ Favorable ☐ Défavorable		
Réserve éventuelle :		
Date :	Signature :	
3. Décision de la direction (jusqu'à 9 demi-journées)		
☐ Le congé est accordé selon la demande.		
☐ La demande de congé est refusée.		
Motif:		
Date :	Signature :	
4. Préavis de la direction (au-delà de 9 demi-journées)		
4. Préavis de la direction (au-delà de 9 demi-journées) ☐ Favorable ☐ Défavorable		
☐ Favorable ☐ Défavorable		
☐ Favorable ☐ Défavorable Réserve éventuelle :	Signature :	
☐ Favorable ☐ Défavorable	Signature :	
☐ Favorable ☐ Défavorable Réserve éventuelle :	Signature :	
☐ Favorable ☐ Défavorable Réserve éventuelle : Date : 5. Décision de l'inspecteur (jusqu'à une année)		
□ Favorable □ Défavorable Réserve éventuelle : Date : 5. Décision de l'inspecteur (jusqu'à une année)		
□ Favorable □ Défavorable Réserve éventuelle : Date : 5. Décision de l'inspecteur (jusqu'à une année) □ Le congé est accordé selon la demande.		
□ Favorable □ Défavorable Réserve éventuelle : Date : 5. Décision de l'inspecteur (jusqu'à une année) □ Le congé est accordé selon la demande. □ La demande de congé est refusée.		
□ Favorable □ Défavorable Réserve éventuelle : Date : 5. Décision de l'inspecteur (jusqu'à une année) □ Le congé est accordé selon la demande. □ La demande de congé est refusée.		